



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LE GRANIT
MUNICIPALITE DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES A VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ETRE INTERESSEES
PAR LE REGLEMENT NUMERO 18-474 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 89-119
"REGLEMENT SUR LES DEROGATIONS MINEURES AU REGLEMENT D'URBANISME"**

AVIS EST, PAR LES PRESENTES, DONNE PAR LA SOUSSIGNEE:

- 1.- Lors d'une séance tenue le 11 décembre 2018, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : « **REGLEMENT NUMERO 18-474 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 89-119 "REGLEMENT SUR LES DEROGATIONS MINEURES AU REGLEMENT D'URBANISME"** ».
- 2.- Conformément à la loi, une assemblée de consultation se tiendra le 15 janvier 2019 à 19h00, au 158, chemin J-Cyrille-Bureau à Lambton. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3.- Le projet de règlement numéro 18-474 modifiant le règlement numéro 89-119 Règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme vise à interdire l'accord de dérogations mineures sur des travaux qui ont été effectués sans avoir été préalablement autorisés.
- 4.- Aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.
- 5.- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton situé au 230, rue du Collège à Lambton aux heures habituelles de bureau.

Donné à Lambton, ce 21^e jour du mois de décembre 2018.

MARCELLE PARADIS

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée **MARCELLE PARADIS**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 21 décembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 décembre 2018.

MARCELLE PARADIS

Directrice générale et secrétaire-trésorière